



Ref : CA2015/243

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2015

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MODIFICATIONS DE LA DÉLÉGATION
DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT D'UNIVERSITÉ**

➔ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 27 novembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération du conseil d'administration du 15/02/2013 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président d'université, telle que modifiée par délibération du conseil d'administration en date du 17/04/2015 sous la référence n°CA2015/243,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **décide d'approuver les modifications à la délégation susvisée, telles que prévoyant:**

- **la substitution, dans toutes les dispositions du document, de la mention « Université Bordeaux Montaigne (et/ou Université Bordeaux-III) » à celle de « Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 »,**
- **la mise à jour de la numérotation retenue à partir des articles 2 et suivants.**
- **la reformulation de l'alinéa 1^{er} de l' article 1), dans les termes suivants:**

**« 1 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE ET D'EFFECTUER DES TRANSACTIONS:
En application des dispositions de l'article L712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration autorise le président de l'Université Bordeaux Montaigne à engager toute action en justice devant toutes les juridictions françaises et étrangères, et à déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile.(..) »**

- **à l'article 2, la substitution, de la mention de la « commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique » à celle de « conseil des études et de la vie universitaire ».**

(cf. délégation modifiée en pièce jointe à la présente délibération).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 27 novembre 2015.

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Nombre de votes pour	16
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 02/12/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 30/11/2015